



RÈGLEMENT

L'ÉPREUVE

L'épreuve « RED AVENTURE » est une épreuve sportive conçue à destination du grand public (hommes et femmes) à la recherche du dépassement de soi dans un environnement proche du parcours du combattant. Vous serez amenés à passer une quinzaine d'obstacles dans la boue et l'eau, grimper, ramper, sauter, courir..., le tout sur deux parcours possibles d'environ 5 KM (départ à 15h00) ou 10 KM (départ à 16h30).

Elle se tiendra le samedi 19 mai 2018 au plan d'eau de la commune de Brumath. L'épreuve peut se faire par équipe ou en individuelle. Les équipes sont constituées de 4 coureurs par équipe féminine, masculine ou mixte sans distinction d'âge. L'équipe mixte peut être constituée à partir du moment où l'un des coureurs est du sexe opposé. Le classement par équipe se fait par l'addition des temps des 4 coureurs. Le classement individuel prend en compte les catégories minimales (uniquement 5km) cadets, juniors, séniors et vétérans.

ORGANISATEUR

L'union départementale des sapeurs-pompiers du Bas-Rhin
Maison du Sapeur-Pompier
4 route de Paris
67202 WOLFISHEIM
Téléphone : 09 63 51 27 42
Mail : udsp67.sport@orange.fr

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Toute personne à partir de 14 ans pour le 5 km et 16 ans pour le 10km peut participer à l'Épreuve à **condition** :

- De présenter **un certificat médical** datant de moins d'un 1 an, établi par un médecin habilité, de non contre-indication à la pratique de la course à pied avec obstacles (type parcours du combattant) en compétition. Un certificat médical type est disponible sur le site internet : www.performance67.com
Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical. Aucune inscription ne sera validée sans ce certificat médical.

Le certificat médical devra obligatoirement et uniquement être remis le jour de l'Épreuve. Aucun certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

La participation à l'Épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.



INSCRIPTIONS

L'inscription aux épreuves se fait exclusivement sur le site internet www.performance67.com
Le tarif est de 20€ par participant. Pour des raisons de sécurité, l'organisation peut être amenée à limiter le nombre de concurrents. **Tout engagement est personnel, ferme et définitif.** Néanmoins, avec un justificatif médical justifiant de l'impossibilité d'effectuer l'épreuve, un remboursement de l'ordre de 80% du montant de l'inscription sera effectué jusqu'à deux jours avant l'épreuve.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le jour de l'épreuve.

IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS

Au moment de la confirmation de leur inscription ou lors de la présentation des participants le jour de l'épreuve, ces derniers se verront attribuer un numéro permettant de les identifier sur le parcours. Tout participant dépourvu de numéro pendant l'épreuve sera mis hors course par l'organisateur.

TENUES

Collant ou survêtement et gants pour le franchissement d'obstacles sont vivement conseillés. **Le port de bijoux est vivement déconseillé. Le port de déguisement est autorisé mais ne devra pas entraver la progression des participants, notamment pour le franchissement des obstacles, ni présenter un risque quelconque de blessure pour ces derniers. Il est vivement recommandé de prendre des vêtements de rechange sec.**

PARCOURS

Toutes les informations relatives au parcours sont disponibles sur le site internet de www.performance67.com

Chaque participant devra se trouver au départ de l'épreuve à l'heure qui lui aura été indiquée sur sa confirmation d'inscription. Sur place, ces horaires seront communiqués aux concurrents par affichage et annonces micro.

Les concurrents devront impérativement respecter le sens et les limites du parcours matérialisées par des filets, rubalise ou barrières. Les participants devront impérativement respecter les consignes des contrôleurs présents sur chaque obstacle majeur.

Obstacles : Le participant reconnaît être apte à fournir des efforts physiques continus sur une distance d'environ 10 km, en particulier courir, ramper, escalader des obstacles de maximum 3 m. Le participant reconnaît être apte à nager 50 m dans une eau froide d'environ 2 m de profondeur. Les obstacles traversant des espaces confinés sont déconseillés aux personnes asthmatiques et/ou claustrophobes.



RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition au départ et à l'arrivée de la course. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents. Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

SANCTIONS

Toute infraction constatée par un contrôleur officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors course :

- Circulation en sens inverse du circuit,
- Non-respect du parcours,
- Comportement dangereux ou agressif,
- Abandon des déchets sur le parcours.

ABANDONS

Sauf en cas de blessure, si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner sur les points d'obstacles. Il doit alors se manifester auprès du responsable de l'obstacle, qui invalide définitivement son numéro.

SÉCURITÉ

Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-course et de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.



ASSURANCE

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants à l'Epreuve, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent de leur propre initiative souscrire à une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de la course qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. **Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.** Elle peut être souscrite à l'initiative de chaque concurrent en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

MODIFICATION - ANNULATION DE L'ÉPREUVE

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité des participants, ou en cas de refus des autorités, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler.

UTILISATION D'IMAGE

Par sa participation à l'Epreuve, chaque participant autorise expressément l'organisateur à fixer et reproduire sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre de L'Epreuve, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.



Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales à 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus, 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur s'interdit expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

CNIL

L'UDSP 67 s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par l'Utilisateur, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. Les informations recueillies auprès des Utilisateurs sont enregistrées et utilisées par l'UDSP 67 pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations sur la course. L'UDSP 67 pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes. De plus, l'UDSP 67 pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires. En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, l'Utilisateur peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à l'adresse udsp67@orange.fr. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations les concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. Les données de l'internaute sont hébergées soit par performance 67 soit par l'UDSP 67 pour la stricte exécution de ses obligations. Ces données sont conservées conformément à la Loi « informatique et Libertés » précitées pendant une durée justifiée par la finalité du traitement. Le traitement des données collectées a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL.

LITIGE

Toute réclamation devra être faite par écrit en rappelant le nom, prénom du concurrent et, adressée au siège de l'association organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après l'Epreuve. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.